



thématiques de ces saynètes ont été choisies en fonction des diagnostics opérés sur le terrain par les services municipaux: dégradations, encombrants, stationnement et bruit sont au programme.

L'objectif est ici d'aller à la rencontre des habitants et de les sensibiliser à ces incivilités nuisibles à la vie en commun et de compléter les diverses actions mises en œuvre par la ville comme le système de vidéo interpellation situé square Steinbach. Cette caméra

permet d'enregistrer de niveau sonore et de détecter les troubles afin d'intervenir immédiatement via un haut-parleur.

À Mulhouse, ce sont neuf agents de tranquillité publique qui sont mobilisés sur ce dossier.

Plus d'informations sur:
www.mulhouse.fr/fr/incivilités/
<https://youtu.be/MgozWcpRonl>

La charte de bonne conduite d'Orléans : du gagnant-gagnant

Initiée en 2002 par la Mairie d'Orléans, en lien avec l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) du Loiret et la Préfecture, la charte de bonne conduite participe du dynamisme du cœur de ville tout en respectant le quotidien des riverains. L'édition 2019 compte déjà 40 établissements signataires.

À Orléans, la charte dite « de bonne conduite » des débits de boissons permet à l'établissement qui s'engage à la respecter (limitation des nuisances sonores à l'intérieur et en terrasse, lutte contre les conduites addictives, etc.) d'obtenir une autorisation préfectorale pour ouvrir

jusqu'à 2 heures du matin au lieu de 1 heure.

La signature officielle de la charte vaut avis favorable de la Mairie d'Orléans à la délivrance de la dérogation par la Préfecture du Loiret.

Les adhérents à la charte s'engagent :

- à mettre en œuvre tous les moyens

Un bilan encourageant

Depuis 2015, le bénéfice de la Charte a été accordé chaque année à environ 50 d'établissements.

En 2018, 45 établissements ont signé la Charte, contre 46 en 2017 et 50 en 2016. Au cours de l'année 2018, aucun des bénéficiaires n'a fait l'objet de sanction par la police municipale.

Le quartier festif de Bourgogne a fait l'objet de patrouilles renforcées très régulières par la brigade de surveillance et d'intervention de nuit, notamment à pied avec l'aide des auxiliaires canins.

Dans le même temps, les Ivresses Publiques et Manifestes ont diminué de près de 50 % depuis 2014 (206 en 2014, 106 en 2018).

En 2019, 40 établissements ont sollicité l'obtention de la Charte. Deux d'entre eux ont reçu une réponse défavorable suite à des troubles à la tranquillité constatés ou au non-respect des mesures préconisées par la commission de sécurité. Deux autres font l'objet d'un avis réservé dans l'attente de la réalisation de travaux de mise en sécurité. Une demande est toujours en cours d'instruction.

dont ils disposent pour respecter et faire respecter les différentes dispositions réglementaires régissant leur activité, et notamment de respecter la limitation des nuisances sonores, à l'intérieur et en terrasse et de participer à la lutte contre la consommation excessive d'alcool.

- à accueillir et développer des actions de sensibilisation contre la consommation excessive d'alcool, comme celles menées par la Mairie d'Orléans et ses partenaires, au sein de leur établissement.

Cette année, au regard des résultats observés en 2018, les adhérents à la charte seront autorisés, en contrepartie de leur engagement, à ouvrir jusqu'à 2 heures du matin au lieu de 1 heure habituellement du 26 avril au 26 octobre.





Écho des villes

À travers cette action, la Ville d'Orléans souhaite promouvoir un équilibre dynamique entre l'animation du centre-ville, en lien avec sa volonté générale de rendre la capitale métropolitaine attractive et vivante, et la nécessaire préservation de la tranquillité des riverains.

Le dispositif intègre comme en 2018, outre les week-ends et jours fériés, tous les soirs du 29 avril au 11 mai 2019 afin de couvrir les Fêtes johanniques (manifestation inscrite à l'inventaire du patrimoine immatériel en France). Par ailleurs, les dimanches-lundis-

mardis-mercredis soir sont maintenus en dehors du dispositif pour ménager la tranquillité des riverains aux mois d'avril et octobre.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la Charte et d'en assurer le respect, la Ville se mobilise en :

- assurant, en lien avec la Préfecture, le suivi administratif des établissements ;
- mobilisant fortement la Police municipale dans le quartier Bourgogne en soirée, prioritairement par des patrouilles à pied avec auxiliaires canins ;

- participant aux opérations conjointes de sécurité avec la Police nationale et sous réquisition du Procureur de la République ;
- poursuivant sa politique de lutte contre les incivilités liées à l'ivresse publique et manifeste ;
- poursuivant son travail de sensibilisation et de médiation vis-à-vis des étudiants, sur le terrain, via le dispositif Noct'ambules notamment.

Pour en savoir plus :
www.orléans-metropole.fr

Metz clame : CHUUUT!

Durant un mois, en juin dernier, la Ville de Metz a mis en place la campagne de communication « Chuut! Je dors » visant à sensibiliser les clients des cafés, bars et restaurants aux nuisances sonores. La municipalité compte bien ainsi faire baisser le bruit au sein de son centre-ville de plus en plus animé notamment en période estivale.

de Metz, affilié à la Fédération Nationale des Cafés Cultures (www.bar-bars.com).

En effet, le soir, le bruit se répercute sur les façades des bâtiments qui font caisses de résonance et les conversations, même à un volume raisonnable, prennent de l'ampleur.

Ce phénomène est particulièrement nuisible en été quand les habitants ouvrent leurs fenêtres à la recherche d'un peu de fraîcheur.

Les affiches de la campagne « Chuut! Je dors », montrant un hibou à moitié endormi sur fond bleu nuit, ont été installées durant tout le mois de juin. La ville et ses partenaires ont pour objectif de faire en sorte que les clients des établissements de nuit éviteront de hausser la voix et respecteront un peu plus les riverains désireux de tranquillité. Des affichettes et sous-bocks imprimés ont également été distribués aux commerçants de la cité messine afin de compléter ce dispositif.



Bruits de clientèle dans la rue, éclats de voix provenant de rassemblements, tapages... les nuisances sonores, diurnes et surtout nocturnes, causées sur la voie publique, sont visées par l'action de sensibilisation lancée par la Ville de Metz, en partenariat avec le regroupement de patrons d'établissement, le collectif Bar-Bars

